

Faire du PDGMR un levier pour la mise en œuvre de la transition écologique



Présenté à la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

Dans le cadre de la Consultation sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025

Déposé le 20 janvier 2020

équiterre

CONSEIL RÉGIONAL
**ENVIRONNEMENT
MONTREAL**

Résumé exécutif	2
Mise en contexte	5
Descriptif d'Équiterre	5
Descriptif du Conseil régional de l'environnement de Montréal	5
Amélie Côté, experte consultée pour le présent mémoire	5
Pertinence de l'intervention	6
Prioriser la réduction à la source	7
Introduction	9
1. Des actions touchant l'ensemble des parties prenantes sur le territoire de l'agglomération	10
1.1 Intégrer l'ensemble des ICI dans le PDGMR	11
1.2 Outiller les citoyen.ne.s au niveau de l'action individuelle et collective	11
2. L'exemplarité municipale comme base du PDGMR	12
3. Repenser par la réduction à la source, le réemploi et la réparation	14
3.1 Bannissement des articles à usage unique : agir dès maintenant	16
3.1.1 Les sacs d'emplettes à usage unique	16
3.1.2 Développer les alternatives à l'usage unique en amont	17
3.2 Enrayer le gaspillage alimentaire	18
3.3 Développer et soutenir le réemploi et la réparation sur le territoire	20
3.3.1 Des écocentres 2.0	20
3.3.2 Des bibliothèques innovantes	21
3.3.3 Agir en période de pointe pour réduire le gaspillage des ressources	22
4. Autres considérations	23
Conclusion	25

Résumé exécutif

La gestion des matières résiduelles est un enjeu majeur en ce qui a trait à la mise en oeuvre de la transition écologique. Pour réduire notre empreinte environnementale, la refonte de nos modes de production et de consommation est incontournable pour aller vers l'économie de la transition.

Dans ce mémoire, Équiterre et le Conseil régional de l'environnement de Montréal unissent leur voix pour proposer des solutions novatrices en ce qui a trait à la réduction à la source, au réemploi et à la réparation. Forte des initiatives citoyennes et entrepreneuriales ainsi que d'une volonté politique, l'agglomération de Montréal bénéficie de toutes les conditions pour mettre en place des changements porteurs pour tendre vers le zéro déchet.

Près d'une trentaine de recommandations ont été élaborées selon différents sujets du PDGMR par le collectif :

1. Des actions touchant l'ensemble des parties prenantes sur le territoire de l'agglomération
 - Fixer des objectifs incluant les ICI non assimilables au secteur résidentiel.
 - Mettre en place des mesures et des outils pour accompagner les citoyen.ne.s mobilisé.e.s afin d'améliorer les pratiques en gestion des matières résiduelles.
2. L'exemplarité municipale comme base du PDGMR
 - Réviser à la hausse le budget attribué à l'exemplarité municipalité et assurer un suivi annuel des avancements des pratiques des administrations publiques des arrondissements et des municipalités de l'agglomération de Montréal.
 - S'assurer que toute forme de financement passe sous la loupe de l'impact environnemental et que les organisations financées adoptent des mesures concrètes pour améliorer leurs pratiques écoresponsables.
 - S'engager à ce qu'une proportion significative des subventions accordées le soit pour des initiatives de réduction à la source, de réemploi, de réparation et de sensibilisation.
 - Développer et diffuser des outils sur l'approvisionnement responsable, les fournisseurs de services, les meilleures pratiques en gestion des matières résiduelles (ex. gestion des résidus de construction, rénovation et démolition, organisation d'un événement écoresponsable, etc.).
 - Développer des indicateurs de performance et de traçabilité du financement et des pratiques des organisations financées, afin d'assurer le respect de l'écoconditionnalité et de communiquer les bons coups.
3. Repenser par la réduction à la source, le réemploi et la réparation
 - Évaluer le potentiel de réduction de toutes les actions proposées dans le PDGMR.

- Ajuster les réglementations actuelles sur le bannissement des sacs d'emplettes à usage unique pour corriger les écueils, en bannissant l'ensemble des sacs, peu importe leur épaisseur et leur matière.
- Soutenir et promouvoir la mise en place de solutions alternatives à l'usage unique, notamment par des systèmes de consignment dans le secteur de la restauration.
- Évaluer la possibilité d'instaurer des bonus-malus pour encourager les bons comportements en ce qui a trait à la réduction à la source.
- Mettre à jour les données utilisées dans les communications de l'agglomération pour rétablir les faits en ce qui a trait au gaspillage alimentaire.
- Augmenter le budget pour prévenir le gaspillage alimentaire et pour soutenir les initiatives en réduction du gaspillage tout au long de la chaîne de production et de distribution.
- Mettre en commun et diffuser les connaissances des restaurateurs et des expert.e.s pour réduire le gaspillage alimentaire et diffuser l'information au sein de l'agglomération montréalaise.
- Faire des écocentres un lieu de réemploi pour rendre accessibles les matériaux de construction, les meubles et les objets qui y sont acheminés afin d'en encourager le réemploi et de prolonger leur durée de vie.
- Développer l'offre d'objets locatifs dans les bibliothèques municipales.
- Coordonner une campagne au niveau de l'agglomération pour le réemploi dans le cadre des déménagements en juillet.

4. Autres considérations

- Uniformiser les pratiques de gestion des matières résiduelles au sein des municipalités et arrondissements de l'agglomération (matières acceptées, messages, bacs de récupération, méthode de sensibilisation, etc.), et en cohérence avec les municipalités de la CMM.
- Mettre en œuvre une campagne intégrée de sensibilisation à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de l'agglomération, abordant la réduction à la source, le zéro déchet ainsi que les consignes de tri pour les matières recyclables et compostables.
- Élargir la mesure 1.1.2 pour soutenir les commerçant.e.s en prévoyant un accompagnement pour toutes les thématiques liées à la gestion des matières résiduelles (réduction à la source, la mise en place d'alternatives à usage unique que la mise en place de nouvelles collectes de matières résiduelles), en recensant les références existantes et en développant des outils complémentaires pour celles et ceux qui souhaitent mettre des mesures de réduction à la source dès maintenant.
- Coordonner le développement et la mise en œuvre d'une stratégie de bannissement des articles à usage unique sur le territoire de la CMM, notamment en appuyant l'initiative de la Ville de Montréal.
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

- Mettre à jour le Plan d'action 2011-2015 sur la gestion des matières résiduelles pour intégrer des objectifs de réduction à la source ambitieux, incluant une stratégie québécoise sur la réduction à la source des contenants, imprimés et emballage.
- Augmenter significativement la valeur des redevances à l'élimination afin de décourager le recours à l'élimination, et que les sommes supplémentaires collectées par le biais de la hausse de la valeur des redevances à l'élimination financent spécifiquement :
 - les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation ;
 - les initiatives de réduction à la source et de réemploi au sein des municipalités ;
 - l'instauration de points de dépôts pour les contenants consignés.
- Adopter une réglementation provinciale pour le bannissement des articles à usage unique.
- Adopter des crédits de taxes pour les activités de réparation et de réemploi.
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)
 - Soutenir et développer des programmes de formation sur la réparation.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
 - Adopter et mettre en œuvre une Politique contre le gaspillage alimentaire, avec comme priorité la réduction à la source, dont la première action serait de faire un portrait du gaspillage alimentaire, de la ferme à l'assiette.

Mise en contexte

Descriptif d'Équiterre

Équiterre s'est donné pour mission de proposer des solutions concrètes pour accélérer la transition vers une société où les citoyens, les organisations et les gouvernements font des choix écologiques qui sont également sains et équitables. Très préoccupé par le phénomène des changements climatiques, Équiterre a développé au cours des années une expertise importante en matière de politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Équiterre compte 25 000 membres qui lui procurent plus de 50 % de son financement et plus de 130 000 sympathisants qui participent à ses actions. L'organisme a fêté ses 25 années d'existence en 2018 et possède des bureaux à Montréal, Québec et Ottawa où travaillent une cinquantaine d'employés. Il influence les politiques publiques fédérales et québécoises en environnement et en lutte aux changements climatiques. Son siège social est situé dans la Maison du développement durable à Montréal, un bâtiment écologique exemplaire qu'il a contribué à mettre sur pied.

Descriptif du Conseil régional de l'environnement de Montréal

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) est un organisme à but non lucratif indépendant, consacré à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable sur l'île de Montréal. Par le regroupement et la concertation de ses membres, par ses activités de sensibilisation, de représentation publique et ses différents projets-action, il contribue à l'amélioration de la qualité des milieux de vie et de l'équité sociale sur l'île de Montréal.

Amélie Côté, experte consultée pour le présent mémoire

Amélie Côté œuvre dans le domaine de la gestion des matières résiduelles depuis plus de 10 ans. Elle est détentrice d'un baccalauréat en gestion publique, profil administration municipale et d'une maîtrise en environnement. Son expérience au sein d'organismes environnementaux et de la fonction publique québécoise en tant que conseillère en gestion des matières résiduelles au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) lui ont permis de développer de solides connaissances au sujet de la gestion des matières recyclables et compostables et des enjeux politiques et environnementaux y étant liés.

Au sein des forums jeunesse régionaux et à titre de vice-présidente de Citoyenneté jeunesse en 2017-2018, elle s'est particulièrement intéressée à la participation citoyenne des jeunes et à la place des femmes au sein des milieux décisionnels.

Depuis 2015, elle accompagne des organisations pour les aider à mettre en œuvre des solutions d'optimisation de gestion des matières résiduelles. En 2019, elle a cofondé la coopérative de travailleuses Incita, ayant comme mission d'accompagner et d'outiller les organisations et les citoyen.ne.s dans des transitions zéro déchet. La mobilisation est au cœur de sa démarche et elle propose qu'elle soit partie prenante du processus afin de définir des actions porteuses et contribuer à mettre en marche la transition écologique.

Pertinence de l'intervention

Équiterre œuvre depuis près de 25 ans à promouvoir la consommation responsable. L'organisation a fait rayonner de multiples solutions auprès du public sur des enjeux allant du commerce équitable ou de la formule des paniers bio aux voitures électriques. Préoccupé par la surconsommation qui compromet les efforts de transition vers une économie sobre en carbone, Équiterre s'est engagé, dans son plan stratégique 2017-2020, à travailler notamment sur la lutte contre l'obsolescence des produits de consommation. Cette surconsommation entraîne des impacts non négligeables sur l'environnement, sur la santé et sur notre économie. Ainsi, l'organisme a publié en 2018, la première étude¹ pancanadienne sur l'obsolescence et le comportement de remplacement rapide d'appareils électroniques et électroménagers (AEE) des consommateurs canadiens. L'étude apporte un éclairage actuel sur la compréhension qu'ont les Canadiens du phénomène d'obsolescence, sur les causes du remplacement rapide d'AEE et sur les pistes de solutions concrètes pour augmenter leur durée de vie, qui visent les citoyens, les entreprises et les autorités publiques. L'organisme s'intéresse aussi, dans une perspective de réduction à la source et d'économie circulaire, aux enjeux liés à la gestion des matières résiduelles (GMR) au Québec.

Équiterre est un acteur incontournable dans les médias sur les enjeux de consommation responsable, d'obsolescence des produits de consommation et, depuis plus récemment, sur la gestion des matières résiduelles. Chaque année, son expertise est partagée plus d'une centaine de fois dans les médias sur ces questions précises.

Dans le but d'améliorer la qualité des milieux de vie et l'équité sociale sur l'île de Montréal, le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) est une référence et un agent de changement incontournable depuis 1996 qui contribue à intégrer, dans les décisions politiques et les actions citoyennes, le respect de l'environnement et des notions allant du développement durable à la décroissance. Le CRE-Montréal agit pour faire progresser les dossiers environnementaux sur de grandes thématiques, telles que les espaces verts et les milieux naturels, les matières résiduelles, le transport ou encore l'eau et l'air, ainsi que sur des dossiers transversaux comme le développement durable, l'aménagement du territoire et les changements climatiques.

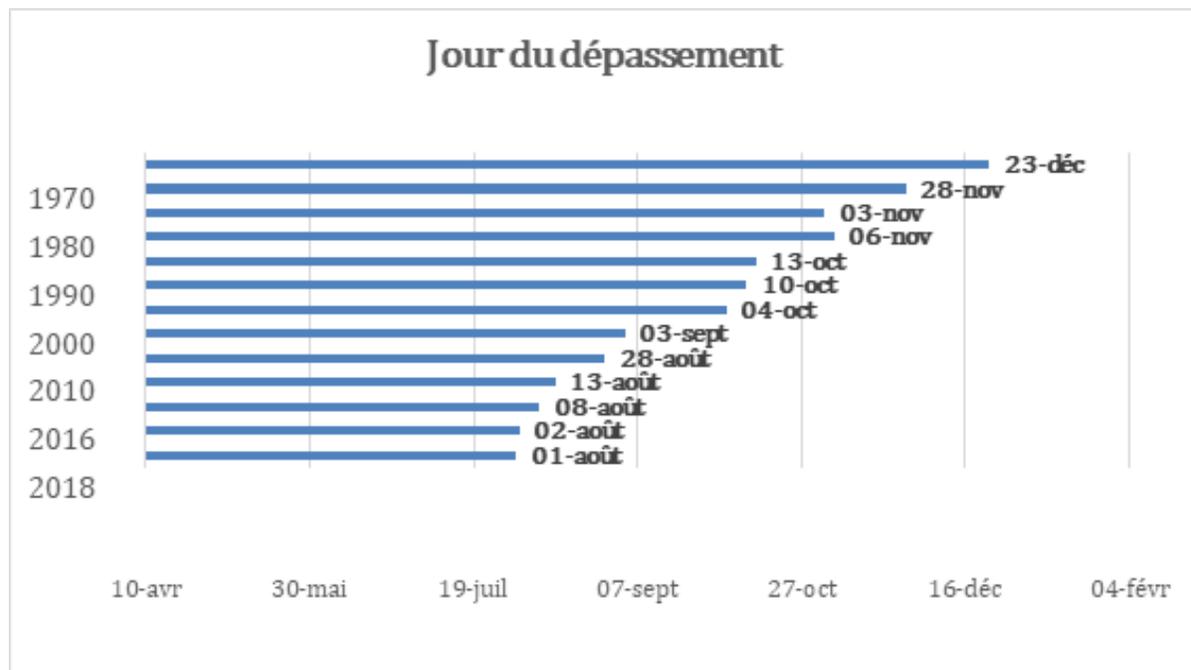
¹ Équiterre (2018). [Obsolescence des appareils électroménagers et électroniques : Quel rôle pour le consommateur?](#)

Depuis 2002, le CRE-Montréal est déterminé à prouver aux différents acteur.trice.s que les objectifs à atteindre par rapport à une meilleure gestion des matières résiduelles doivent être accompagnés de mesures d'envergure et concrètes, et ce, à l'échelle de l'île de Montréal et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). La gestion des matières résiduelles se trouve au cœur de nombreux enjeux environnementaux : gaspillage de ressources, pollution, émission de gaz à effet de serre (GES), etc. La diversité des matières et de leur origine rend complexe leur gestion, comme leur récupération et leur recyclage. La réduction à la source, en amont de la production et de la consommation, est selon le CRE-Montréal, la solution idéale quand elle est possible.

Prioriser la réduction à la source

La gestion des matières résiduelles fait partie des enjeux rattachés à la transition écologique, tant en ce qui a trait à la révision des modes de consommation pour réduire à la source qu'au développement d'alternatives permettant de moins générer de déchets.

Chaque année, le jour du dépassement, soit la date à laquelle l'humanité a consommé plus de ressources renouvelables que la Terre est capable de produire en un an, est devancé. Un changement de paradigme doit se faire, et il passe par la réduction à la source.²



² Earth overshoot day. Past overshoot days.
<https://www.overshootday.org/newsroom/past-earth-overshoot-days/>

Les changements d'habitudes au niveau de la réduction à la source ont un fort potentiel pour accroître la résilience et réduire les émissions de GES, en cohérence avec les engagements climatiques du gouvernement du Québec.

Nous sommes d'avis que les réflexions et les changements qui seront mis en place ne doivent pas être faits pour préserver le fonctionnement des systèmes, mais plutôt pour contribuer à la concrétisation d'actions structurantes pour tendre vers le zéro déchet.

Il n'y a pas de raccourci dans l'équation d'un monde où l'on produit moins de déchets. Pour y arriver, un travail de fond de toutes les parties prenantes doit être fait. Sur un horizon de 5 à 10 ans, il faut accroître la résilience du système de récupération en tenant compte des objectifs de réduction à la source. La vision mise de l'avant devrait en ce sens intégrer la responsabilisation des entreprises et de la population face à la concrétisation de ces objectifs.

Introduction

Équiterre et le CRE-Montréal souhaitent saluer la volonté de l'agglomération de Montréal d'aller plus loin avec le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 (PDGMR). Les deux principaux objectifs, soient la baisse de 10 % de la génération des matières résiduelles sur la durée du plan (20 % en 2030) et l'atteinte d'un taux de détournement de l'enfouissement de 70 % d'ici 2025, sont ambitieux et pertinents.

Dans le contexte de crise climatique et, plus localement, de l'atteinte prévue de la pleine capacité en 2026 du plus gros lieu d'enfouissement technique (LET) de la région, l'accomplissement de ces objectifs est d'autant plus impératif. Le développement et le soutien des initiatives en réduction à la source, en réemploi et en réparation sont à notre avis les alignements prioritaires qui devraient être considérés pour la formulation du PDGMR.

La refonte du modèle économique actuel doit être au cœur de la réflexion du PDGMR. Dans l'économie circulaire, une des premières étapes est de **repenser les manières de faire**, notamment grâce à l'économie collaborative. Le PDGMR, comme formulé actuellement, n'intègre pas réellement ces principes d'économie circulaire, qui devraient se refléter dans toutes les actions proposées. La transformation des manières de concevoir, de produire, de distribuer et de consommer implique d'importants changements qui, à terme, contribueront à la résilience climatique de l'agglomération montréalaise.

« Ce modèle suppose de **créer de nouvelles pratiques qui n'existent pas encore dans plusieurs secteurs**, comme le démantèlement des produits pour en réutiliser les composantes et la logistique inversée pour réacheminer des matériaux désassemblés vers les manufacturiers. D'autre part, **certain mécanismes, comme l'économie de fonctionnalité et de partage, modifient en profondeur les modèles d'affaires existants et les modes de consommation**, de même que les règles qui les encadrent. »³

Les conditions sont en place pour créer un modèle inspirant pour les autres municipalités, au Québec et ailleurs dans le monde. Il y a une conscientisation accrue de la population par rapport aux enjeux environnementaux et en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles. La manifestation du 27 septembre 2019, l'expertise reconnue de l'Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire (EDDEC), la multiplication des initiatives – tant entrepreneuriales que citoyennes – et la création du Bureau de la transition écologique et de la résilience de Montréal sont quelques exemples concrets à ce sujet. Il est incontournable de valoriser les initiatives structurantes développées au sein de l'agglomération montréalaise pour atteindre les objectifs

³ Institut EDDEC. [Économie circulaire](#)

ambitieux du PDGMR et mettre en place les conditions pour accélérer la transition écologique. Ces initiatives proviennent autant de citoyen.ne.s, d'organismes que d'entreprises.

L'agglomération de Montréal a l'occasion d'être un modèle d'exemplarité et d'aller de l'avant avec la mise en place de changements nécessaires dans le contexte actuel.

À noter qu'aux fins de rédaction du mémoire, les organismes ont décidé de centrer leurs propositions sur les actions de sensibilisation et celles en lien avec la réduction à la source, le réemploi et la réparation.

1. Des actions touchant l'ensemble des parties prenantes sur le territoire de l'agglomération

La planification d'alternatives à l'usage unique par le développement de systèmes de consignation en amont, le développement et la consolidation de filières du réemploi ou encore le soutien aux initiatives citoyennes et entrepreneuriales pour la réparation, notamment, sont des actions structurantes qui doivent être priorisées. De par leur impact, elles contribueront à la démocratisation de la réduction à la source, du réemploi et de la réparation. Nous sommes d'avis que la description de la réduction à la source et du réemploi devrait être revue pour intégrer les principes de l'économie circulaire et pour cibler davantage les industries, commerces et institutions (ICI).⁴

Comme le démontre l'appui populaire à de nombreuses initiatives environnementales, la population est déjà intéressée et mobilisée par la réduction à la source. Bien qu'il soit important qu'elle participe à la mise en oeuvre du PDGMR, il l'est encore plus d'inclure tous les acteur.trice.s ainsi que toutes les matières résiduelles générées sur le territoire de l'agglomération dans le projet de PDGMR.

Le portrait de la GMR présenté comme référence dans le cadre de la consultation exclut les ICI non assimilables au secteur résidentiel. Les 929 928 tonnes de matières résiduelles éliminées au total par l'agglomération montréalaise représentent 465 kilogrammes par personne par année.⁵ Au Québec en 2018, ce sont 697 kilogrammes par personne par année, en incluant les matières éliminées par tous les ICI. ⁶

⁴ Définition proposée dans le PDGMR 2020-2025 : La réduction à la source est le geste à prioriser pour générer moins de matières résiduelles. Dans le quotidien, il s'agit de développer des habitudes de questionnement sur les gestes à poser à la maison, au bureau et à l'extérieur afin d'éviter de générer des matières résiduelles.

⁵ Stratégie, p. 13.

⁶ RECYC-QUÉBEC (2019). [L'élimination](#)

Les ICI non assimilables représentent une proportion significative de la génération de matières résiduelles. La proportion des ICI non assimilables au secteur résidentiel n'est pas connue, et gagnerait à être documentée pour en arriver avec un portrait représentatif de la situation et que les objectifs proposés soient ajustés en conséquence. Or, il faudrait inclure toutes les données et mobiliser tous les acteurs et actrices pour mettre en place des initiatives structurantes.

1.1 Intégrer l'ensemble des ICI dans le PDGMR

En cohérence avec le quatrième principe directeur de la stratégie, soit « La mobilisation de tous », les objectifs de réduction devraient intégrer toute la génération des matières résiduelles sur le territoire de l'agglomération de Montréal. La documentation de l'ensemble de ces matières, notamment les résidus de production, et les données en découlant permettraient de développer davantage d'initiatives et d'actions en économie circulaire.

Un des objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 était d'augmenter de 30 % le nombre de certifications environnementales ou d'adhésions à des programmes environnementaux volontaires à Montréal d'ici 2020 par rapport à 2010.⁷ Ainsi, plusieurs ICI non assimilables au secteur résidentiel ont fait des progrès significatifs et mis en place des solutions innovantes qui pourraient servir de modèles et inspirer d'autres ICI.

Recommandation : fixer des objectifs incluant les ICI non assimilables au secteur résidentiel.

1.2 Outiller les citoyen.ne.s au niveau de l'action individuelle et collective

Il y a une conscientisation accrue de la population par rapport aux enjeux environnementaux, et en ce qui a trait à la GMR. Le mouvement zéro déchet et l'intérêt des citoyen.ne.s par rapport à la réduction à la source sont réels. À titre d'exemple, plus de 11 000 participant.e.s ont assisté au Festival Zéro Déchet à l'automne 2019 et 569 foyers ont soumis leur candidature à la première édition du Défi Zéro déchet de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Quand ils souhaitent aller plus loin, par exemple en contribuant à l'implantation d'une collecte dans un édifice multilogement, en organisant un événement écoresponsable, en

⁷ Ville de Montréal. [Le plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015](#)

faisant adopter un règlement dans leur municipalité, en dénonçant des pratiques illégales, etc. les citoyen.ne.s disposent de peu de ressources.

Leur premier réflexe est souvent de contacter un écoquartier ou un organisme environnemental, qui, faute de ressource, les réfère à une entité publique qui, bien souvent, n'est pas en mesure de répondre adéquatement à leur demande. Le contexte actuel empêche de mettre à contribution cette volonté citoyenne de changement et d'en faire un levier transformationnel. À titre d'exemple, un.e citoyen.ne devraient être en mesure de dénoncer une situation illégale en appelant le 311. Cet appel pourrait être transféré, le cas échéant, au Bureau de la transition écologique et de la résilience, qui à son tour assurerait un suivi par le biais d'inspecteur.trice.s pour appliquer la réglementation afférente.

Les municipalités de l'agglomération doivent s'assurer qu'elles ont le nombre d'inspecteur.trice.s requis pour effectuer le suivi de la réglementation auprès de tous et de toutes (population, commerçant.e.s et ICI). Des pénalités doivent être appliquées pour s'assurer de l'impact dissuasif de la réglementation.

Recommandation : mettre en place des mesures et des outils pour accompagner les citoyen.ne.s mobilisé.e.s afin d'améliorer les pratiques en gestion des matières résiduelles. Ceux-ci devraient notamment inclure :

- **un processus de communication clair pour que les appels et demandes fassent l'objet des suivis nécessaires ; et**
- **des ressources suffisantes pour aller faire un suivi sur le terrain.**

2. L'exemplarité municipale comme base du PDGMR

L'exemplarité municipale est une condition *sine qua non* au succès de la mise en œuvre du PDGMR. En 2020, il est absurde que des édifices municipaux comme des arénas, des centres sportifs ou des bureaux, n'aient pas encore accès à des collectes de matières recyclables et/ou organiques.

Le budget présenté dans le document de présentation du PDGMR, pour ce volet d'activité, soit 65 000 dollars annuellement et 30 000 dollars en 2020, est bien en deçà des sommes nécessaires pour appliquer des mesures à la hauteur des ambitions mises de l'avant.

Recommandation : réviser à la hausse le budget attribué à l'exemplarité municipalité et assurer un suivi annuel des avancements des pratiques des administrations publiques des arrondissements et des municipalités de l'agglomération de Montréal.

L'écoresponsabilité des pratiques devrait percoler au-delà des murs des édifices des municipalités.

Au niveau de la ville de Montréal, les subventions octroyées de 2016 à 2019 ont oscillé annuellement entre 90 et 127 millions de dollars.⁸ Toute subvention, tout financement, tout permis octroyé et toute activité dont une ville est partenaire devrait :

- être évalué en tenant compte de l'empreinte environnementale et sous la loupe de la crise climatique ;
- répondre à des critères d'écoresponsabilité, tant au niveau des fournisseurs de services (alimentation, transport, etc.), des pratiques que de la finalité du projet.

À titre d'exemple, il est tout à fait inacceptable que Montréal ait payé 48 millions de dollars pour construire les nouveaux paddocks de la Formule 1 en 2019.⁹

En résumé, partout où l'on retrouve le logo d'une ville ou d'un arrondissement de l'agglomération, les pratiques devraient être exemplaires. L'approche proposée devrait être uniforme sur tout le territoire.

Recommandation : s'assurer que toute forme de financement passe sous la loupe de l'impact environnemental et que les organisations financées adoptent des mesures concrètes pour améliorer leurs pratiques écoresponsables.

Recommandation : que l'ensemble des municipalités de l'agglomération s'engagent à ce qu'une proportion significative des subventions accordées le soit pour des initiatives de réduction à la source, de réemploi, de réparation et de sensibilisation.

Recommandation : que l'agglomération développe et diffuse des outils sur l'approvisionnement responsable, les fournisseurs de services, les meilleures pratiques en gestion des matières résiduelles (ex. gestion des résidus de construction, rénovation et démolition, organisation d'un événement écoresponsable, etc.).

Recommandation : développer des indicateurs de performance et de traçabilité du financement et des pratiques des organisations financées, afin d'assurer le respect de l'écoconditionnalité et de communiquer les bons coups.

⁸ Ville de Montréal. [Vue sur les contrats.](#)

⁹ La Presse + (2019). [98,5 millions pour 5 ans de plus.](#)

3. Repenser par la réduction à la source, le réemploi et la réparation

Dans un récent rapport de C40 Cities, on évaluait que dans les villes à revenu élevé comme Montréal, **les émissions liées à la consommation doivent diminuer du deux tiers d'ici 10 ans**. On parle notamment de la construction et de l'entretien d'infrastructures, du transport, de la consommation de vêtements, d'appareils électroniques et électroménagers, de l'alimentation et de l'aviation.¹⁰

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à la consommation d'une ville sont calculées ainsi : $\text{Consommation} = \text{Production} - \text{Exportation} + \text{Importation}$, excluant les émissions associées au tourisme.

Les impacts de la réduction à la source, du réemploi et de la réparation vont bien au-delà du 4 % des GES associés à la gestion des matières résiduelles à Montréal : ils ont une incidence importante sur le transport des marchandises.

- Le transport représente 43 % des émissions de GES au Québec, dont 36 % sont attribuables aux camions lourds.¹¹
- En 2006-2007, les camions ont transporté « 2,8 millions de tonnes de marchandise (2,3 millions de tonnes en 1999), soit une moyenne d'un peu plus de 15 tonnes par véhicule ayant de la marchandise à bord (14 tonnes en 1999). Fait intéressant, 2,8 millions de tonnes par semaine représentent 50 kg de marchandise par jour par habitant du Québec. »¹²

Face à la crise climatique, nos modes de production et de consommation doivent changer radicalement. Nous sommes d'avis que chacune des actions proposées devrait être observée sous la loupe de la réduction à la source.

Recommandation : évaluer le potentiel de réduction de toutes les actions proposées dans le PDGMR.

Comme l'illustrent les résultats du baromètre de la consommation responsable, les comportements des citoyen.ne.s évoluent au fil des années. Les répondant.e.s au questionnaire de 2019 affirmaient notamment utiliser une gourde d'eau (66,4 %), avoir acheté des produits en vrac (29,5 %) ou encore avoir acheté des vêtements de seconde

¹⁰ C40 Cities (2018). [Consumption-based GHG emissions of C40 Cities](#)

¹¹ Gouvernement du Québec (2019). [Inventaire québécois des émissions de GES](#)

¹² Transport Québec. [Statistiques sur le camionnage](#)

main (24,3 %).¹³ Il y a un potentiel d'adhésion élevé aux initiatives de réduction à la source, de réemploi et de réparation qui seront mises sur pied ou développées.

Le potentiel économique de ces initiatives est intéressant : l'évolution de l'économie de seconde main a mené à ce qu'elle représente en 2019 1,23 % du produit intérieur brut (PIB) canadien, soit 10 % de plus que la proportion attribuable à l'industrie forestière et ses produits dérivés.¹⁴

Plusieurs initiatives voient le jour et se développent pour favoriser le réemploi et la réparation. Celles-ci gagneraient à être soutenues plus spécifiquement, car elles ont un impact sur la durée de vie des objets. La fabrication des objets est souvent la phase de son cycle de vie qui a la plus grande empreinte environnementale. À titre d'exemple, elle représente 68 % de l'impact d'un téléphone cellulaire tout au long de son cycle de vie.¹⁵

Les ateliers de réparation d'objets existants devraient être soutenus pour assurer leur pérennisation et leur déploiement. Une réflexion devrait également être menée pour voir à soutenir ce type d'activité de manière élargie en s'appuyant sur l'expertise des organisations en économie sociale.

Exemples d'initiatives de réparation et de réemploi sur le territoire de l'agglomération de Montréal

Volet	Organisation /projet	Localisation	Description	Référence
Réemploi	SAESEM - RebutRécup	Peter-McGill	Programme de collecte et de redistribution des objets organisé spécifiquement dans le cadre de la période des déménagements.	https://saesem.org/fr/rebutrecup-un-service-de-collecte-de-meubles-a-domicile/
Réemploi	Troc-tes-trucs	Villeray, Plateau Mont-Royal, Saint-Léonard, Mile End, Saint-Michel, Mirabel et plusieurs autres	Organisme de promotion de la consommation responsable et du développement durable par la tenue d'activités de troc	https://www.facebook.com/Troc-tes-Trucs-21232112486/
Réemploi	Les Gaspilleurs	Montréal	Récupération et reconditionnement de meubles	https://www.facebook.com/lesgaspilleurs/

¹³ Observatoire de la consommation responsable (2019). [10 ans - Baromètre de la consommation responsable.](#)

¹⁴ Radio-Canada (2019). [L'économie de seconde main dépasse désormais l'industrie forestière](#)

¹⁵ Royal institute of thechnology (2013). [Global Warming Potential of a Smartphone](#)

Réparation	La Remise	Villeray	Bibliothèque d'outils bonifiée d'un espace de travail, d'activités de formation favorisant le partage des connaissances	https://laremise.ca/
Réparation	Insertech	Rosemont-La Petite-Patrie	Entreprise d'insertion sociale favorisant la réparation et le réemploi de matériel informatique, et organisations des événements de réparation : les réparothons	https://www.insertech.ca/services/reparothons/
Réparation	Repair café Montréal	Montréal	Événements de réparation	https://www.facebook.com/RepaircafeMTL/
Réparation	Cyclo Nord-Sud - Vélorution	Saint-Michel, Côte-des-Neiges-NDG	Ateliers de réparation de vélos	https://cyclonordsud.org/velorution-saint-michel/

Il pourrait notamment être envisagé :

- De recenser et faire la promotion des initiatives pour susciter davantage de participation.
- D'identifier les zones où il y a moins d'offres pour développer ou soutenir des initiatives en complémentarité avec celles existantes, et en accroître l'accessibilité.

3.1 Bannissement des articles à usage unique : agir dès maintenant

Nous sommes d'avis que l'enjeu ne devrait pas être de déterminer quel est le meilleur déchet, mais plutôt de définir les solutions que nous devrions collectivement déployer pour sortir du paradigme de l'usage unique.

3.1.1 Les sacs d'emplettes à usage unique

En amont des consultations pour la réduction des articles à usage unique, les villes de l'agglomération devraient réviser leur réglementation sur les sacs d'emplettes. En effet, l'application de la réglementation au sujet du bannissement des sacs de plastique de moins de 50 microns d'épaisseur a engendré des situations qui n'avaient pas été anticipées. C'est notamment le cas à Montréal, où encore trop de commerces situés sur le territoire ont continué à offrir quasi systématiquement des sacs de plastique – plus épais – en chargeant des frais aux consommateurs. Or, l'analyse de cycle de vie réalisée par le Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG) relevait que parmi les sacs à usage unique, ceux de plastique plus épais - s'ils

ne sont utilisés qu'une seule fois - ont un impact environnemental supérieur à ceux de moins de 50 microns. En effet, pour que l'empreinte environnementale d'un sac de plastique épais soit équivalente ou moindre que celle d'un sac d'emplètes traditionnel, il doit être réutilisé entre 3 et 6 fois pour transporter ses courses.¹⁶

Il est maintenant temps de mettre en œuvre un réel changement des manières de faire, et le bannissement ne devrait pas avoir comme conséquence un transfert vers d'autres articles à usage unique. Des mesures contraignantes doivent être adoptées dès maintenant.

Recommandation : ajuster les réglementations actuelles sur le bannissement des sacs d'emplètes à usage unique pour corriger les écueils, en bannissant l'ensemble des sacs, peu importe leur épaisseur et leur matière.

3.1.2 Développer les alternatives à l'usage unique en amont

Les systèmes de consignation, reconnus pour leur empreinte environnementale moins élevée que l'usage unique, s'inscrivent dans le principe de l'économie de fonctionnalité, que l'on retrouve dans les notions de l'économie circulaire.

Plusieurs exemples de systèmes de consignation à succès sont déjà en place, dont :

- le système du gobelet « La tasse » dans les cafés et restaurants ;
- les contenants consignés dans les épiceries zéro déchet ;
- l'offre de boîtes à lunch consignées par le restaurant les Super qualité.¹⁷

Il est important de soutenir les initiatives pour qu'elles puissent se déployer au maximum, de tester et de documenter les résultats obtenus par les alternatives à usage multiple, afin que les solutions développées soient adaptées et pérennes.

Recommandation : soutenir et promouvoir la mise en place de solutions alternatives à l'usage unique, notamment par des systèmes de consignation dans le secteur de la restauration.

À l'instar des mesures proposées par la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs de Montréal pour le contrôle des circulaires¹⁸, il y a possibilité pour les commerçant.e.s d'instaurer des mécanismes de *opt in* pour plusieurs articles à usage unique (ex. plutôt que de mettre des ustensiles et serviettes par défaut lors de la livraison de commandes en restauration, une case à cocher pourrait être ajoutée pour en obtenir, avec des frais associés, notamment.)

¹⁶ RECYC-QUÉBEC (2017). Faits saillants des résultats de l'analyse de cycle de vie environnementale et économique des sacs d'emplètes

¹⁷ [Les super qualité.](#)

¹⁸ Radio-Canada (2019). [Le Publisac ne devrait être distribué qu'à ceux qui le demandent](#)

Il est important de promouvoir et d'éduquer au bon geste en appliquant le principe de bonus (ex.: apporter sa tasse réutilisable)/malus (ex.: demander une tasse jetable). Il faut s'assurer que le montant à déboursier pour la version jetable soit assez dissuasif afin de faire changer les comportements vers des modes de consommation plus durables et que l'argent récolté serve à récompenser le bon geste ou à mettre en place le système de consigne.

Recommandation : évaluer la possibilité d'instaurer des bonus/malus pour encourager les bons comportements en ce qui a trait à la réduction à la source.

3.2 Enrayer le gaspillage alimentaire

Selon le Projet Drawdown, la réduction du gaspillage alimentaire est la troisième action à prioriser pour atteindre les cibles de réduction d'émissions de GES.¹⁹ Au Québec, le gaspillage alimentaire produit environ 1852 kilotonnes d'équivalents CO₂, soit 389 kilotonnes venant des consommateurs, le reste de la production à la commercialisation. Selon les hypothèses réalisées par Julie Guicheteau, ing. M. Ing. ²⁰ :

- Environ 38 % des émissions de GES du secteur des déchets seraient attribuables au gaspillage alimentaire.
- Environ 43 % des émissions de GES de l'enfouissement des déchets seraient attribuables au gaspillage alimentaire.

Pour l'agglomération de Montréal, les matières organiques enfouies ont généré 71 % des GES du secteur des matières résiduelles (315 sur 443 kilotonnes d'équivalent CO₂).²¹

Les matières organiques représentent 40 % de la génération de matières résiduelles dans l'agglomération.

Matière	Récupérées	Éliminées	Total	%
MO	95 125	273 577	368 702	40%
MR	168 630	104 457	273 087	29%
CRD	164 306	69 638	233 944	25%
Autre	4 974	49 741	54 715	6%

¹⁹ Project Drawdown. 2019. [Material Refrigerant Management](#).

²⁰ Données utilisées pour ces hypothèses :

- Value Chain Management International inc. 2019. [The Avoidable Crisis of Food Waste – Technical report](#).
- MELCC. 2018. *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2016 et leur évolution depuis 1990*. Tableau 2. Émissions de GES au Québec en 1990 et 2016, p. 11
- Statistiques Canada. 2019. [Estimations de la population au 1er juillet, par âge et sexe](#). Tableau 17-10-0005-01.
- ICF Consulting pour Environnement Canada et Ressources naturelles Canada. 2005. [Determination of the Impact of Waste Management Activities on Greenhouse Gas Emissions](#). Tableau 6-6, p. 78
- IPCC. 2006. IPCC [Guidelines for National Greenhouse Gas Inventories](#). Tableau 4.1, p. 4.6
- Environnement et Changement climatique Canada. 2019. [Potentiels de réchauffement planétaire](#)

²¹ Ville de Montréal (2019). [Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - inventaire 2015](#)

Contrairement à l'information véhiculée depuis plusieurs années, la majorité du gaspillage alimentaire a lieu tout au long de la chaîne de production. Les données ayant servi de référence pour attribuer 47 % du gaspillage aux citoyen.ne.s sont basées sur la valeur des produits et non sur leur quantité. L'étude, datant de 2014, a été mise à jour en 2019.²² 11,17 millions de tonnes de nourriture sont gaspillées au Canada chaque année et 79 % du gaspillage alimentaire a lieu tout au long de la chaîne de production et de commercialisation.²³

Recommandation : mettre à jour les données utilisées dans les communications de l'agglomération pour rétablir les faits en ce qui a trait au gaspillage alimentaire.

Le montant alloué pour le gaspillage (une portion du 2 millions de dollars pour les actions en réduction à la source) est très faible par rapport à l'objectif ambitieux de réduire de 50 % le gaspillage alimentaire d'ici 2025.

Les actions en lien avec le gaspillage alimentaire, notamment avec l'introduction de l'incitatif fiscal proposé au conseil municipal, visent les producteurs et les détaillants de denrées alimentaires. L'emphase est principalement mise sur les commerces de détail alimentaires, alors que la vente au détail et la production génèrent 18 % du gaspillage alimentaire, comparativement à 43 % pour le conditionnement et la transformation. Les membres du RÉGAL ont d'ailleurs développé plusieurs projets et initiatives pour agir face au gaspillage alimentaire tout au long de la chaîne de production.²⁴

La solution mise de l'avant pour favoriser le don aux organismes, bien qu'elle ait un impact social positif, ne va pas dans le sens de repenser les systèmes alimentaires pour réduire le gaspillage alimentaire. Cette pratique n'encourage pas le changement dans les manières de faire. Un réel changement de paradigme pourrait s'opérer en deux volets:

- soutenir davantage la production locale, qui génère moins d'emballages et de transports et permet de développer des symbioses industrielles adaptées à l'alimentaire;
- réduire à la source le gaspillage alimentaire pour que les commerces aient moins de pertes.

Un financement accru permettrait de soutenir davantage d'initiatives en lutte au gaspillage alimentaire, notamment auprès des producteurs et des transformateurs.

Recommandation : augmenter le budget pour prévenir le gaspillage alimentaire et pour soutenir les initiatives en réduction du gaspillage tout au long de la chaîne de production et de distribution.

²² Value chain management (2019). [The Avoidable Crisis of Food Waste : technical report.](#)

²³ Ménard, Éric. [Les plus récents chiffres sur le gaspillage alimentaire au Canada](#)

²⁴ Réseau contre le gaspillage alimentaire (RÉGAL). [Répertoire](#)

Dans son action 1.2.2, il est proposé que la ville conseille les exploitants de commerce alimentaire sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. Or, plusieurs d'entre eux ont déjà des connaissances et de l'expertise sur le sujet. Par exemple, les membres de la Vague ont identifié plusieurs bonnes pratiques en réduction du gaspillage alimentaire dans leur Guide pour l'écoresponsabilité pour les cafés et restaurants.

Recommandation : mettre en commun et diffuser les connaissances des restaurateurs et des expert.e.s pour réduire le gaspillage alimentaire et diffuser l'information au sein de l'agglomération montréalaise.

Des projets de sensibilisation et d'éducation à la réduction du gaspillage alimentaire à l'intention du grand public pourraient également être faits en complément des campagnes de sensibilisation. Un exemple intéressant est le projet *Mange-Gardiens*²⁵ soutenu par la ville de Québec et inspiré des projets d'accompagnement de foyers zéro déchet visant à outiller les citoyen.ne.s pour réduire le gaspillage alimentaire.

3.3 Développer et soutenir le réemploi et la réparation sur le territoire

Le reconditionnement et le réemploi font partie intégrante de la boucle de l'économie circulaire. Les solutions proposées dans cette section concernent les écocentres, les bibliothèques, et visent à pérenniser les initiatives existantes.

3.3.1 Des écocentres 2.0

Les objectifs et actions proposées à la section 3 du PDGMR devraient être arrimés avec ceux de réemploi dans la section sur la réduction à la source. Plus particulièrement, les clauses de récupération des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) devraient inclure une mention spécifique du tri à la source de ces résidus pour accroître la possibilité d'en réemployer une partie et d'augmenter la qualité des matières recyclables collectées. De plus, il y a un arrimage à faire entre les arrondissements et la ville-centre, qui gère les écocentres. Les employé.e.s des travaux publics des arrondissements, qui collectent des résidus de CRD et encombrants en bordure de rue et génèrent des matières dangereuses, n'ont pas toujours accès aux écocentres.

Il y a actuellement 7 écocentres sur le territoire de l'agglomération, et 2 autres seront implantés au courant des prochaines années.

L'action 4.2.2 qui prévoit l'évaluation des besoins pour les nouveaux écocentres devrait intégrer une analyse pour mettre en place des centres de réemploi, tant pour les nouveaux écocentres que ceux actuellement en place, afin de donner une seconde vie aux

²⁵ [Les Mange-gardiens - Projet d'accompagnement dans le quartier Saint-Sacrement](#)

matériaux de construction et de prolonger la durée de vie de certains objets.

Le centre Réutiles aux Îles-de-la-Madeleine propose une matériauthèque ainsi qu'une ressourcerie où sont vendus à prix modique des objets de seconde main. Des produits y sont également transformés sur place, notamment des chiffons à partir de vêtements usagés.²⁶

Si certains écocentres ont déjà de bonnes pratiques en ce qui a trait au réemploi et à la mise à disposition des objets et matériaux au public, ce n'est pas le cas partout et l'information à ce sujet n'est pas diffusée systématiquement. Il serait donc à propos d'ajuster le mode de fonctionnement des écocentres actuel et de s'assurer que ceux qui seront construits soient conçus de manière à favoriser le réemploi.

Recommandation : faire des écocentres un lieu de réemploi pour rendre accessibles les matériaux de construction, les meubles et les objets qui y sont acheminés afin d'en encourager le réemploi et de prolonger leur durée de vie.

3.3.2 Des bibliothèques innovantes

La location et le partage d'objets sont partie intégrante de l'économie collaborative. À l'instar de la possession individuelle, cette pratique permet d'augmenter le taux d'utilisation des objets et de réduire à la source la consommation.

À Montréal, 19 bibliothèques offrent un service de location d'instruments de musique.²⁷ Aux États-Unis, la pratique est particulièrement développée. Certaines bibliothèques proposent la location d'objets variés tels des télescopes et des kits scientifiques (Ann Arbor - Michigan), de cannes à pêche et de pistolets à colle (Grosse Pointe - Michigan) ou encore du matériel de cuisine : machines à pâtes, moules à gâteaux, poêles, casseroles, etc. (Portland - Oregon).²⁸

Les besoins peuvent varier d'un secteur à l'autre, et il serait intéressant de coordonner les efforts pour rendre disponibles certains objets usagés afin qu'il y ait une offre cohérente sur tout le territoire de l'agglomération qui réponde aux besoins ponctuels des citoyen.ne.s.

Recommandation : développer l'offre d'objets locatifs dans les bibliothèques municipales.

²⁶ [Réutiles](#)

²⁷ Ville de Montréal. [Empruntez un instrument de musique à la bibliothèque!](#)

²⁸ Nectart (2017). [Le prêt d'objet : chant du signe ou renouveau des bibliothèques publiques?](#)

3.3.3 Agir en période de pointe pour réduire le gaspillage des ressources

Entre 200 000 et 250 000 familles déménagent au Québec annuellement. Dans l'agglomération de Montréal, près de la moitié de la population a déménagé au courant des cinq années précédant le recensement de la population en 2016.²⁹ Un déménagement sur cinq s'effectue pendant les deux semaines entourant le 1^{er} juillet, et de 10 à 12 % se font le 1^{er} juillet précisément.³⁰

Chaque année, près de 115 000 changements de logis s'effectuent à Montréal, et une très grande proportion d'entre eux s'effectuent en juin et juillet. Près de 50 000 tonnes d'objets de tout genre doivent être ramassées à cette occasion.³¹ Pour répondre en partie à cette situation, et tenter de réduire les incidences de dépôts sauvages, les écocentres sont ouverts malgré le fait que ce soit jour férié.

En parallèle, les commerces œuvrant dans la revente de biens usagés peinent à répondre à la demande. Ils doivent dans plusieurs cas refuser des dons, faute d'espace pendant cette période de l'année, ce qui a comme effet que des meubles et des objets en bon état sont éliminés alors qu'ils auraient pu être réutilisés.³²

Les collectes sur rue font partie des pistes de solutions à explorer, car elles permettent de récupérer des objets qui sont difficilement déplaçables pour des individus qui n'ont pas accès à un camion. Voici quelques exemples d'actions et de campagnes qui ont été développées par des organisations municipales et organismes environnementaux :

- « La MRC de Bellechasse ainsi que dix municipalités de la MRC des Etchemins versent 125 dollars la tonne à la Ressourcerie de Bellechasse pour les matières qu'elle récupère, dont les encombrants, une somme qu'elles auraient de toute façon déboursée si les objets avaient été acheminés au site d'enfouissement. La Ressourcerie de Bellechasse constitue un exemple intéressant de réemploi et de récupération des encombrants. Cette ressourcerie offre un service de collecte de porte en porte de meubles, de matelas et d'électroménagers. Lorsque cela est possible, ceux-ci sont remis en état et revendus. »³³
- Depuis 2015, la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM) tient, chaque année, une campagne pendant la période du déménagement sous la thématique « Je déménage, je valorise ». Ses actions combinées de points de dépôt avec kiosques de sensibilisation à différents endroits stratégiques du centre-ville de Montréal et de

²⁹ Ville de Montréal. [Mobilité](#)

³⁰ Radio-Canada. [La vérif : entre 10 et 12% des déménagements se font le 1^{er} juillet au Québec](#)

³¹ Ville de Montréal. [Déménagement](#)

³² Journal de Montréal. [Déménagement – Meubles : une mine d'or pour les magasins](#)

³³ RECYC-QUÉBEC. Les encombrants – fiche informative

collectes sur rue et à domicile sur demande ont permis de détourner 15 tonnes d'objets de l'enfouissement en 2015. ³⁴

La période entourant le 1^{er} juillet en est une de très forte génération de matières résiduelles et nous croyons que l'agglomération de Montréal pourrait tirer parti de cette situation pour mettre en place des actions intégrées à la grandeur de son territoire pour éviter ce gaspillage de ressources. Cela pourrait également être l'occasion de sensibiliser aux alternatives à la surconsommation, notamment en présentant les avantages économiques et environnementaux liés aux objets de seconde main.

Recommandation : coordonner une campagne au niveau de l'agglomération pour le réemploi dans le cadre des déménagements en juillet.

4. Autres considérations

Quelques recommandations supplémentaires sont proposées dans cette section.

PDGMR	Uniformiser les pratiques de gestion des matières résiduelles au sein des municipalités et arrondissements de l'agglomération (matières acceptées, messages, bacs de récupération, méthode de sensibilisation, etc.), et en cohérence avec les municipalités de la CMM.
	Mettre en œuvre une campagne intégrée de sensibilisation à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de l'agglomération, abordant la réduction à la source, le zéro déchet ainsi que les consignes de tri pour les matières recyclables et compostables.
	Élargir la mesure 1.1.2 pour soutenir les commerçant.e.s en prévoyant un accompagnement pour toutes les thématiques liées à la gestion des matières résiduelles (réduction à la source, la mise en place d'alternatives à usage unique que la mise en place de nouvelles collectes de matières résiduelles), ³⁵ en recensant les références existantes et en développant des outils

³⁴ SAESEM. [Je déménage, je valorise](#)

³⁵ Deux exemples d'accompagnement :

- La Ville de Sherbrooke qui a soutenu l'initiative de La tasse en finançant 50 tasses supplémentaires par commerce participant, une formation des employés dans chaque commerce participant et une visite de suivi après 6 mois
- La Ville de Québec a une équipe dédiée qui accompagne les ICI sur son territoire pour l'évaluation des besoins en équipements de collecte de matières recyclables.

	complémentaires pour celles et ceux qui souhaitent mettre des mesures de réduction à la source dès maintenant.
Soutien de la CMM	Coordonner le développement et la mise en œuvre d'une stratégie de bannissement des articles à usage unique sur le territoire de la CMM, notamment en appuyant l'initiative de la Ville de Montréal.
Actions au niveau provincial	<p>Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour le Plan d'action 2011-2015 sur la gestion des matières résiduelles pour intégrer des objectifs de réduction à la source ambitieux, incluant une stratégie québécoise sur la réduction à la source des contenants, imprimés et emballage. - Augmenter significativement la valeur des redevances à l'élimination afin de décourager le recours à l'élimination, et que les sommes supplémentaires collectées par le biais de la hausse de la valeur des redevances à l'élimination financent spécifiquement : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation ; ○ Les initiatives de réduction à la source et de réemploi au sein des municipalités ; ○ L'instauration de points de dépôts pour les contenants consignés. ● Adopter une réglementation provinciale pour le bannissement des articles à usage unique. ● Adopter des crédits de taxes pour les activités de réparation et de réemploi. <p>Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) : soutenir et développer des programmes de formation sur la réparation.</p> <p>Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) : adopter et mettre en œuvre une Politique contre le gaspillage alimentaire, avec comme priorité la réduction à la source, dont la première action serait de faire un portrait du gaspillage alimentaire, de la ferme à l'assiette.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Documentation qualitative et quantitative pour identifier les enjeux par secteurs et identification des leviers d'action prioritaires. ● S'assurer que les données soient collectées par un ou des organismes neutres.

Conclusion

Équiterre et le Conseil régional de l'environnement de Montréal remercient la commission d'avoir accepté de reporter la date limite de dépôt de mémoire. À l'instar des autres organismes qui ont signé la lettre à l'intention de la présidente de la commission, nous aurions souhaité que le report soit également appliqué aux dates d'audiences, car il en résulte une participation moins efficace aux consultations publiques : les courts délais de lecture et d'analyse affectent nécessairement la qualité du processus.

Plusieurs consultations spécifiques à la gestion des matières résiduelles arriveront au courant de la prochaine année, voire des prochains mois, et le temps et les ressources des organisations pour y participer sont limités. Nous souhaitons grandement être en mesure d'avoir d'avance les informations au sujet du calendrier des consultations.

Le processus actuel prévoit que les demandes de complément d'information doivent être soumises lors de l'assemblée de présentation du dossier, de manière à ce que toutes les personnes intéressées puissent avoir accès aux mêmes données pour préparer leur mémoire. Or, au moment de ces séances, les organisations participantes n'ont bien souvent pas eu le temps d'analyser de manière détaillée les documents de consultation et de formuler des demandes de complément d'information.

Recommandations à la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs :

- S'engager à partager son calendrier de consultation d'avance et à prévoir des délais de convocation raisonnables pour accroître et améliorer la participation d'une diversité de parties prenantes.
- Prolonger la période pour demander des informations lors des consultations publiques pour que les citoyen.ne.s. et les organisations participants aient l'occasion de prendre connaissance des documents de consultation.